



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
Canton n° 3

### Séance du 11 janvier 2023

L'An deux mil vingt-trois, le onze janvier à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR,

Ayant donné pouvoir : Anaïs CURTILLAT à Bernadette AMIEZ, Samuel DELTOUR à Emmanuel DI LUZIO

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

### OBJET : D.C.M N°002/23 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Monsieur Gabriel MARQUES, troisième adjoint au Maire, expose que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'année 2022, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie afin de faire face à un besoin ponctuel de disponibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc, une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 100 000 euros, dont les conditions sont les suivantes :
  - Durée : 1 an ;
  - Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) à 2.0626 % + marge de 0.90 points ;
  - Commission : commission d'engagement de 200.00 €, payable à la signature du contrat.
  - Commission de non utilisation : 0.25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 13/01/2023

Publié le : 13/01/2023

Publié sur le site internet le : 13/01/2023

